



Aux personnes concernées par un Règlement numéro 24-1204 modifiant le règlement de zonage numéro 15-924 visant la modification de la limite des zones UR-H3 et UR-H28.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que :

1. **Lors de la séance ordinaire tenue le 20 août 2024**, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de *Règlement numéro 24-1204 modifiant le règlement de zonage numéro 15-924 visant la modification de la limite des zones UR-H3 et UR-H28*.
2. **Une assemblée de consultation publique aura lieu le 10 septembre 2024 à 18h00**, à la salle Jules-St-Georges de l'hôtel de ville situé au 490, rue Principale, à Saint-Donat au cours de laquelle le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.
3. Il est également possible de **transmettre par écrit ses commentaires** au conseil municipal, à compter du présent avis, jusqu'au 10 septembre 2024, à 16h30, au soussigné, à l'adresse urbanisme@saint-donat.ca.
4. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire
5. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 et en ligne à <https://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux/>

Fait à Saint-Donat ce 22 août 2024

Mickaël Tuilier
Directeur général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mickaël Tuilier, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, ce 22 août 2024, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 août 2024

Mickaël Tuilier
Directeur général et greffier trésorier